

Mise en place d'un système de certification national de la formation en Tunisie : application pour le secteur du Photovoltaïque

Approche internationale : les certifications en formation professionnelle continue en France

Françoise GERARD

Centre Inffo- France





Une personne ...

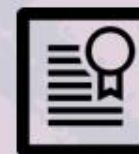
suit une **FORMATION CERTIFIANTE**



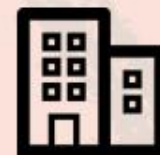
délivrée par des **FORMATEURS**
dans un **ORGANISME DE FORMATION**



Elle obtient une
CERTIFICATION / HABILITATION



et travaille dans une
ENTREPRISE CERTIFIEE/QUALIFIEE



L'enjeu prioritaire : favoriser la mobilité en Europe . Un cadre commun de certification (pas un référentiel) depuis 2010 (recommandation de 2008)

- ❑ Pas d'équivalence, mais des reconnaissances (ENIC-NARIC)
- ❑ Des directives européennes pour les métiers réglementés (santé, architecture...)
- ❑ Volonté d'un lieu unique par Etat-membre pour répertorier les certifications : en France, création en 2002 de la Commission nationale de la certification professionnelle (et son Répertoire)
- ❑ Evolution d'une logique de formation à une logique de certification
- ❑ Le cadre de certification (avril 2008) : un découpage des certifications en « crédits d'enseignement »
 - ECTS pour l'enseignement supérieur
 - ECVET pour l'enseignement professionnel
 - 8 niveaux de formation (1 = le + faible)

Correspondance des classifications

Nomenclature française 1969			Grille du cadre européen des certifications
I ou	Bac + 7 et plus : Grade de Doctorat	Dirigeants et experts	8
I ou	Bac + 5 : grade de Master	Dirigeants et experts	7
II ou	Bac + 3 : Grade Licence	Cadres et experts	6
III	Bac	Techniciens supérieurs	5
IV	Brevet de maitrise	Techniciens	4
V	Certificat d'aptitude professionnelle	Employés et ouvriers qualifiés	3
Sans objet			2
Sans objet			1

Recommandation du Parlement européen et du Conseil 18.6.2009

Un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EQAVET).

Indicateurs

- Planification et plans de mise en œuvre avec parties intéressées, évaluation des résultats et processus, réexamen,

- Unité des systèmes d'assurance qualité pour les prestataires**, investissement dans la formation des enseignants et formateurs, **taux de participation aux programmes d'EFP**, taux d'achèvement des programmes EFP, **taux de placement**, utilisation des compétences sur le lieu de travail, **taux de chômage**, prévalence des groupes vulnérables, **mécanismes d'identification des besoins de formation du marché du travail**, systèmes utilisés pour un meilleur accès à l'EFP

❑ En France :

- ❑ en 2014 , désignation du Cnefop (Conseil national de emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) comme « point national de référence qualité » pour la France auprès de l'Union européenne
- ❑ Décret 30.6. 2015 : exigences de certifications qualité «expertise pédagogique » renforcées pour les prestataires de FP qui vendent la formation aux acheteurs publics
- ❑ D'une logique de marché à une obligation à partir du 1.1. 2017 : **vers une double certification (expertise contenu + expertise pédagogique)**
- ❑ En juin 2016 : publication par le CNEFOP d'une liste des certifications et labels qualité répondant à ces exigences réglementaires

Formation en France : qui finance quoi ?



Ce qui est financé

- **frais pédagogiques** (prestataire de formation)
- **salaire/ indemnités** des personnes en formation
- **transport-hébergement** des personnes en formation

Demands d'emploi

 **Pôle emploi** (national)

 **Régions**

Personnes en situation de handicap

 **Fonds National**
AGEFIPH

 **Bénéficiaire final de la formation**

Salariés

Employeur 

↓ 1% ↑

Organisme paritaire collecteur 

↓ 10% ↑

Fonds national
FPSPP 



Une personne ...

suit une **FORMATION CERTIFIANTE**



délivrée par des **FORMATEURS**
dans un **ORGANISME DE FORMATION**



Elle obtient une
CERTIFICATION / HABILITATION

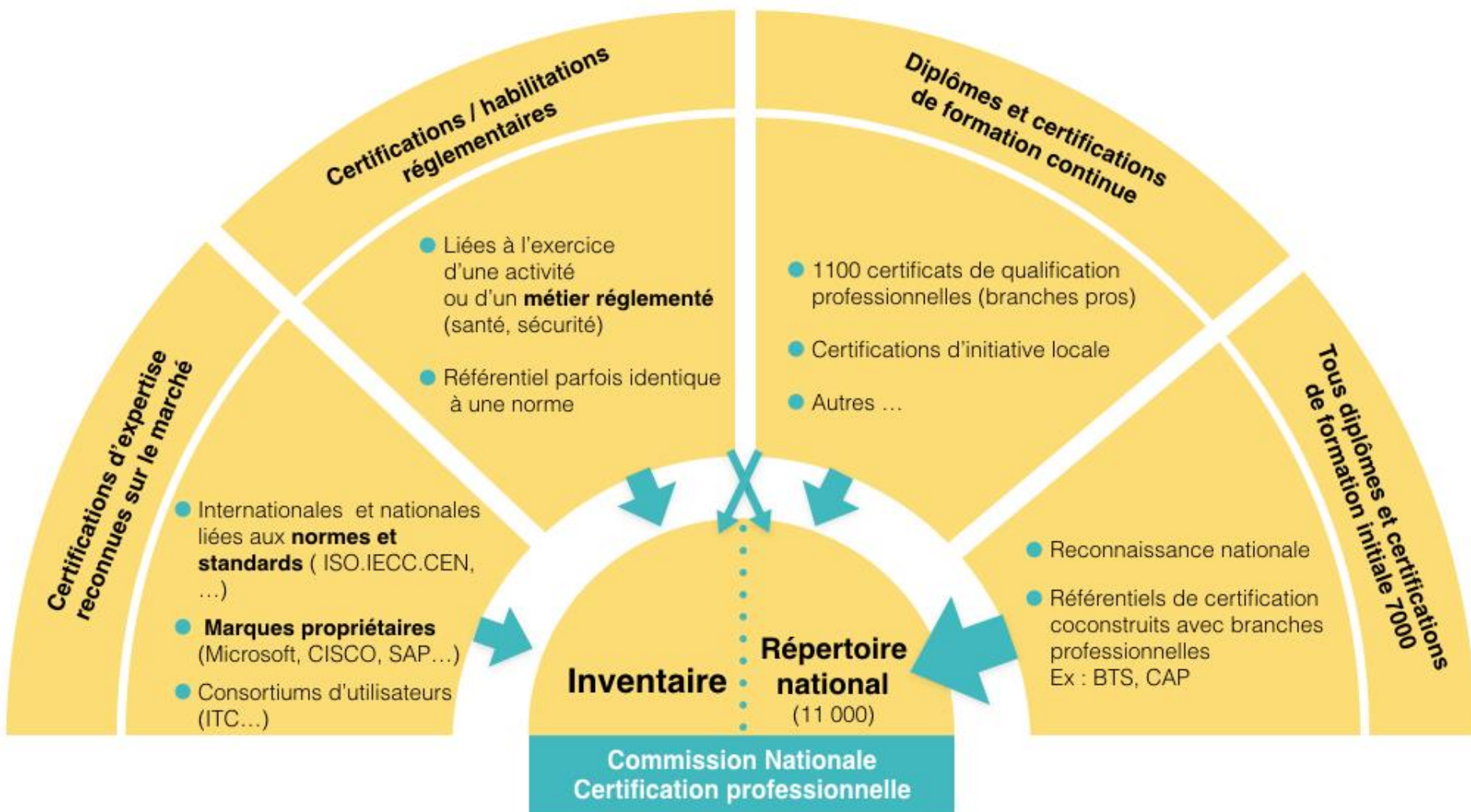


et travaille dans une
ENTREPRISE CERTIFIEE/QUALIFIEE





France : certifications et habilitations en formation professionnelle continue



Du référentiel d'emploi/activité
au **référentiel de certification**
puis au référentiel de formation
et au programme de formation

Des référentiels de certification

❑ Métiers :

- ❖ co-construits Ministères/branches professionnelles (formation initiale)
- ❖ construits par les branches professionnelle (CQP)
- ❖ examinés/enregistrés par la Commission nationale de la certification professionnelle : cohérence avec les besoins du marché

❑ Activité :

plutôt construits en référence à des normes, des marques, exigences réglementaires, etc.

La certification des candidats

1 Certification obligatoire /réglementaire



2 Certification non obligatoire /réglementaire inscrite au RNCP



3 Certification non obligatoire/ réglementaire



Une offre de formation professionnelle vaste et variée

- ❑ Un marché libre

- ❑ Un secteur atomisé

- ❑ En 2012 : 62 658 organismes de formation déclarés
 - seuls 31% (19 500) ont la formation comme activité principale)
 - 97% sont des organismes privés, qui ont réalisé 79% du chiffre d'affaires global

Certifications / exigences pour les prestataires de formation



2016

Exigences administratives



Exigences pédagogiques

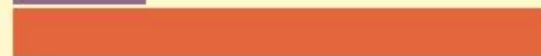


2017

Exigences administratives



Exigences pédagogiques
renforcées pour acheteurs publics



Le prestataire doit

- ou
- avoir une certification qualité inscrite sur une liste nationale (Cnefop)
 - répondre aux exigences de chaque acheteur

Marché



**Exigences
d'acheteurs**



**Certifications
« expertise »**
reconnues sur le
marché



**Certifications
/ Habilitations
obligatoires**
(santé, sécurité)

Obligations des prestataires de formation 2016 : exigences administratives + pédagogiques

- Exigences administratives (être déclaré en préfecture, rendre un bilan pédagogique et financier annuel)
- Exigences pédagogiques sur l'action de formation :
 - Définir des **objectifs** (compétences indentifiables et mesurables)
 - **programme** permettant de définir la progression utilisée pour atteindre les objectifs visés
 - Définir les **moyens pédagogiques et d'encadrement**,
 - Un **dispositif de suivi du programme** et d'appréciation des résultats
 - **Délivrer une attestation de fin de formation** (objectifs, nature et durée de l'action, résultats de l'évaluation des acquis de la formation).

1.1. 2017 : Renforcement des obligations de qualité pédagogique pour les prestataires des acheteurs publics

- Exigences administratives +
- Décret du 30 juin 2015 : obligation pour les financeurs publics de se porter garants du respect de ces critères par les prestataires de formation
 - « 1° L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
 - « 2° L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
 - « 3° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
 - « 4° La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
 - « 5° Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
 - « 6° La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Obligations des prestataires de formation 2016 : exigences administratives + pédagogiques

- Exigences administratives (être déclaré en préfecture, rendre un bilan pédagogique et financier annuel)
- Exigences pédagogiques sur l'action de formation :
 - Définir des **objectifs** (compétences indentifiables et mesurables)
 - **programme** permettant de définir la progression utilisée pour atteindre les objectifs visés
 - Définir les **moyens pédagogiques et d'encadrement**,
 - Un **dispositif de suivi du programme** et d'appréciation des résultats
 - **Délivrer une attestation de fin de formation** (objectifs, nature et durée de l'action, résultats de l'évaluation des acquis de la formation).

2017 : Renforcement des obligations de qualité pédagogique pour les prestataires des acheteurs publics

➤ Décret du 30 juin 2015

- « 1° L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- « 2° L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- « 3° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- « 4° La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- « 5° Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- « 6° La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Certifications des formateurs

pour dispenser une formation conduisant à



Une certification réglementée :



Etre titulaire de la certification/habilitation exigée dans la loi



Une certification d'expertise reconnue sur le marché :



Etre titulaire de cette certification



Une certification non réglementée :



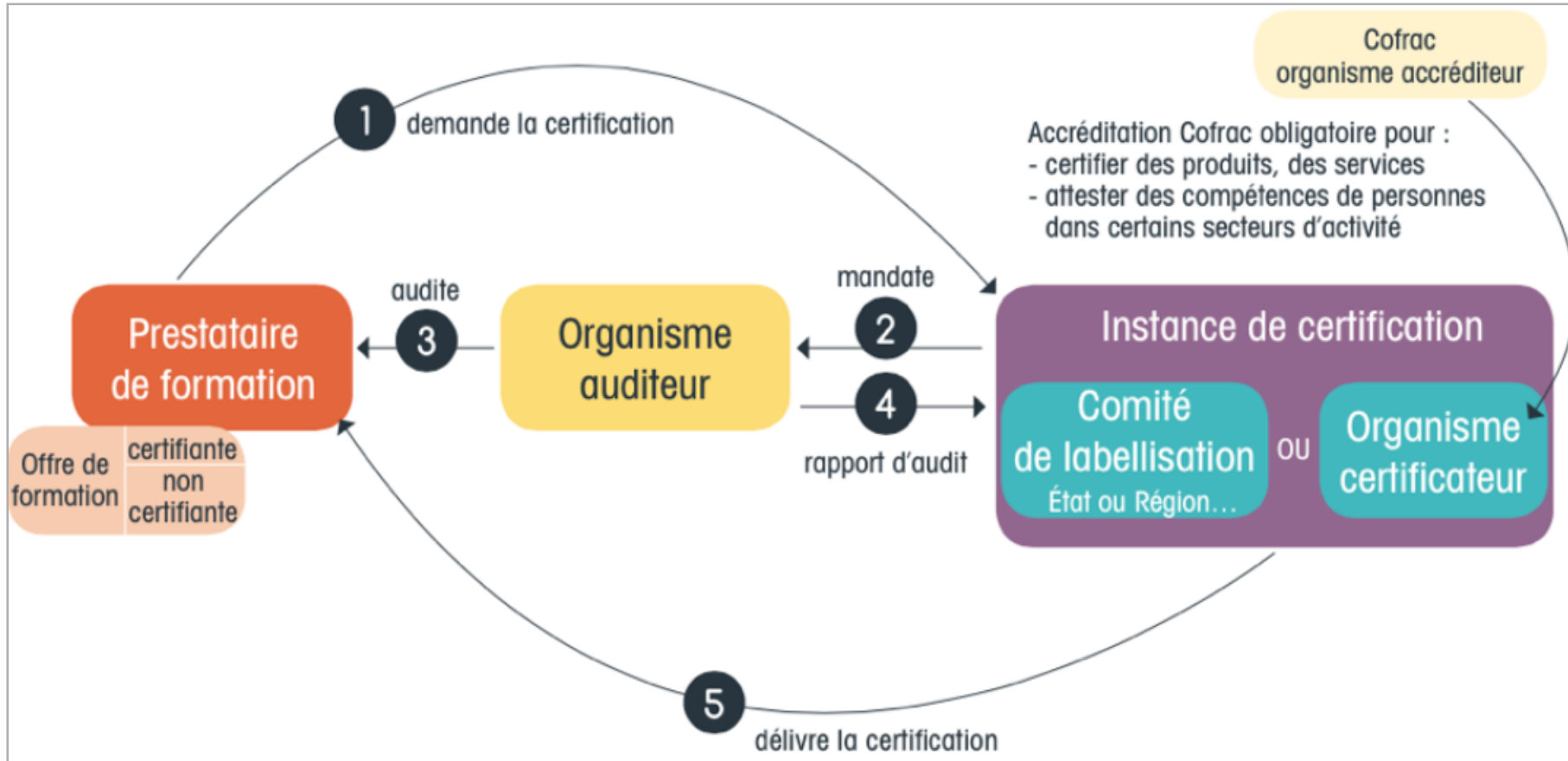
Profession de formateur, non réglementée : pas d'exigence spécifique

Critères en usage : justifier

- d'une certification (ou d'un niveau de) au moins égal à celui de la certification dispensée
- d'une expérience professionnelle



Processus de certification des prestataires de formation



SYSTÈMES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES (FORMATIONS COURTES) PROCESSUS D'HABILITATION POUR DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT



Une association (2006) de promotion des ER soutenue par les pouvoirs publics et l'ADEME, interface entre tous les acteurs

- ❑ **Conseille** les particuliers
- ❑ **Audite** les installations (20 000)
- ❑ **Qualifie** les entreprises d'installation pour une durée 4 ans (13000 en 2014, annuaire de 9000)
- ❑ **Écrit et actualise** 11 référentiels de formation pour les installateurs
- ❑ **Agrée** les formateurs (pour 4 ans)
- ❑ **Agrée les centres de formation** (100) **agrément obligatoire depuis 2015 (équipement+ formateurs)**
- ❑ **A créé et gère la charte de qualité** EFIQUAPAC (QualiPAC et QualiPV)

www.qualit-enr.org



Qualit 'En'R : qualification des entreprises d'installation

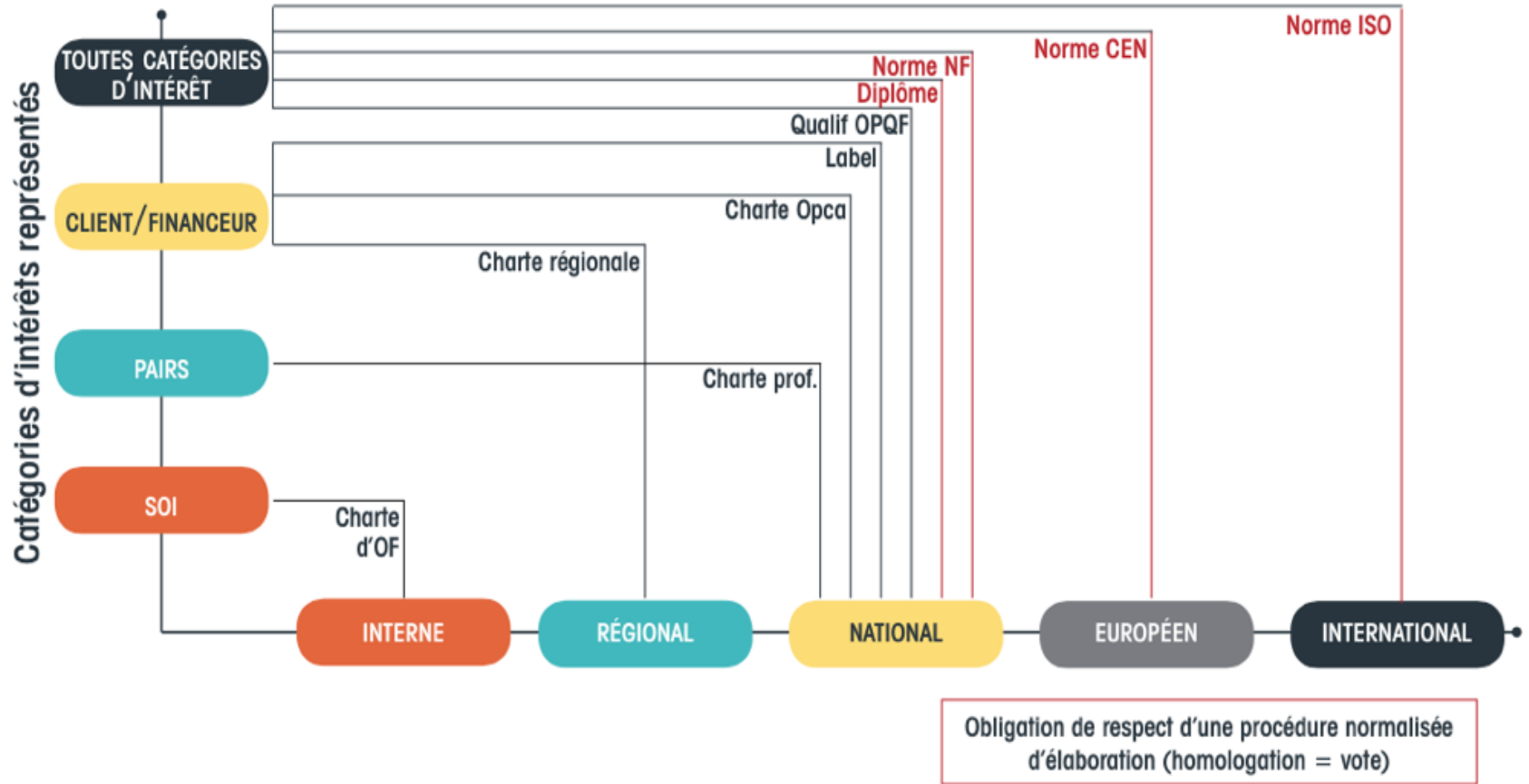
UN CYCLE DE 4 ANS AVEC SUIVI ANNUEL



22 certifications qualité FP recensées actuellement pour certifier les prestataires de formation professionnelle

Plusieurs catégories (non exclusives)

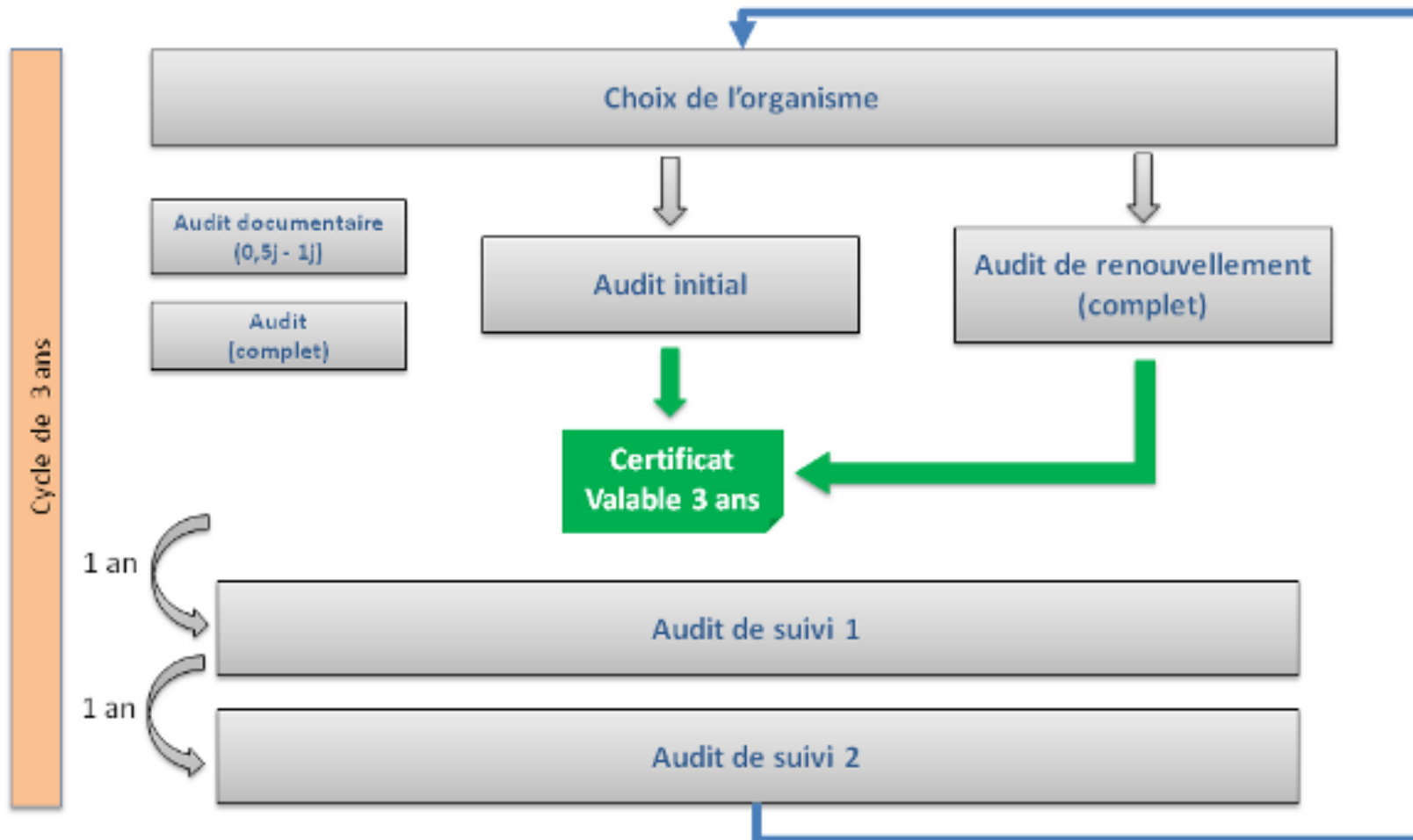
- obligatoires ou non
- généralistes
- sectorielles (secteur d'activité professionnel ou domaine de formation)
- internationales
- nationales
- régionales
- de réseau



Représentativité géographique des parties prenantes

Plusieurs catégories de reconnaissance

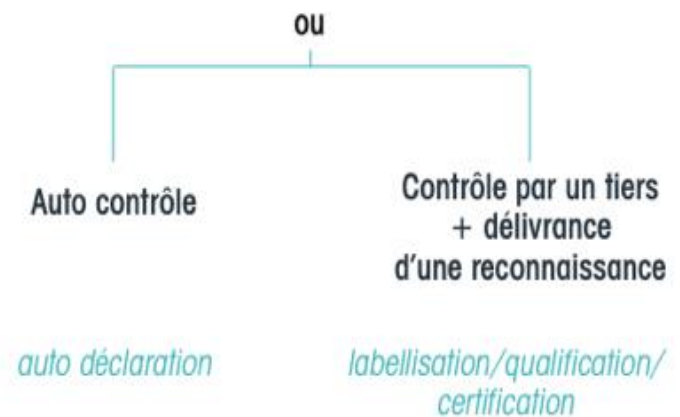
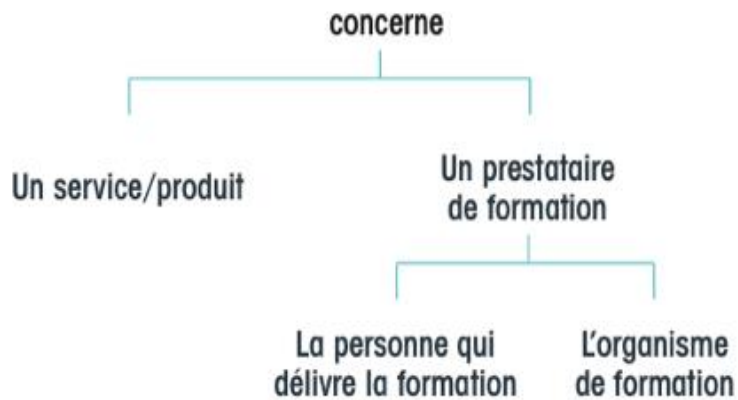
- par un **organisme certificateur accrédité (obligatoirement)** : ISO, NF, OPQF
- par un **comité de labellisation extérieur** : Français Langue Etrangère, FLI, Greta+
- par les **clients/financeurs** : OPCA, branche, conseils régionaux
- par des **réseaux de prestataires** : label APP, Ecoles de la 2^e chance,



Le référentiel qualité

+

**La reconnaissance de l'application
conforme du référentiel qualité**



Quelques exemples

- ❑ **ISO 9001 : Management de la qualité**
- ❑ **ISO 29990 : Management et qualité des services**
- ❑ **ISQ-OPQF : Professionnalisme**
- ❑ **NF 214 : Qualité des services**

ISO 9001

Management de la qualité

- L'orientation client ;
- L'engagement de la hiérarchie;
- L'implication du personnel ;
- L'approche processus ;
- La gestion par approche système ;
- L'amélioration continue ;
- L'approche factuelle pour la prise de décision ;
- Les relations mutuellement bénéficiaires avec les fournisseurs.

ISO 29990

Management et qualité des services

- Détermination des besoins d'apprentissage,
- Conception des services de formation,
- Fourniture des services de formation,
- Suivi de la fourniture des services de formation,
- Évaluation réalisée par les prestataires de services de formation,
- Management du prestataire de services de formation.

ISQ-OPQF

Professionalisme

- le respect de la réglementation
- l'adéquation des compétences et des moyens techniques et humains aux actions de formation
- la satisfaction des clients
- la pérennité financière
- le respect du code de déontologie, du code de conduite professionnelle et du règlement intérieur

NF 214

Qualité des services

- formulation de la demande de formation,
- les informations relatives à l'offre,
- la gestion administrative et commerciale de la formation
- La conception, l'organisation et la réalisation - d'une formation.

- **ISO 9001** : 220 (environ)
- **ISO 29990** : entre 50 et 80
- **NF 214** : 170
- **OPQF (Office Professionnel de qualification de la formation)**: 1000
- **ICPF** : 450 (personnes physiques)
- **Certif LR (région Languedoc-Roussillon)** : 159
- **Label Ateliers de Pédagogie Personnalisée** : 115
- **Centres Interinstitutionnels de Bilan de Compétences Qualité totale** : 48
- **Label Ecole de la 2^e Chance** : 43
- **Facilitateur Acquisition de Compétences (Icert)** : 6

	Délai d'instruction	Délai global	Certification/ qualification	Estimation du coût	Coût initial	Participation annuelle	
ISO 9001	de 8 à 12 mois	12-14 mois	Formation + audit documentaire + audit à blanc + audit	Nb de journée d'audit, effectifs, nombre de sites	De 8000 à 15 000 euros	2000-4000 euros	
OPQF	de 3 à 5 mois	7-9 mois	audit documentaire	Fixe + chiffre d'affaire + nb de domaines	de 765 à 4000 euros HT	280	
Qualité de services des organismes de formation professionnelle (BV)	2 semaines	2-3 mois	audit sur site	Dépend du nombre de sites et de salariés	Minimum 900 euros HT		
Label Ecole 2 ^e Chance		18 mois	audit sur site + accompagnement dans le réseau	Nbre de sites	minimum 1050 euros		
Certif LR (région Languedoc Roussillon)	4-5 mois	9 mois	audit documentaire + audit sur site	Prise en charge par les partenaires de la démarche			

Depuis 40 ans, Centre Inffo est l'expert qui **décrypte l'actualité de la formation** à l'échelle nationale.

Association sous tutelle du **Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social**, il est doté d'une **mission de service public** dans les domaines de **l'orientation et de la formation permanente**.

Interlocuteur privilégié des **pouvoirs publics, des partenaires sociaux** et des **acteurs de la formation professionnelle publics et privés**, il les soutient et les accompagne dans leur action d'accueil, information, conseil et assistance du public.

Au carrefour d'un réseau de partenaires français, européens et internationaux, Centre Inffo accompagne tous les acteurs de la formation et de l'emploi

- **Organe de presse:** *Le Quotidien de la formation*, le magazine *Inffo formation*
- **Organisateur d'événements nationaux** (colloques, séminaires, matinées d'information, Universités d'hiver de la formation professionnelle)
- **Organisme de formation** pour les professionnels et acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation
- **Editeur professionnel**, Fiches pratiques de la formation, guides, vade-mecum, glossaires, thésaurus)
- **Développeur et porteur de portails nationaux**, Centre Inffo accompagne le grand public avec les portails www.vae.gouv.fr, www.orientation-pour-tous.fr
Ses sites internet thématiques s'adressent aux professionnels

www.centre-inffo.fr
www.ressources-de-la-formation.fr

f.gerard@centre-inffo.fr

Merci de votre attention